

80

## Commission permanente

### Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : M. MORAZIN

48246

24 - Sport

### Manifestations sportives de haut niveau

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

## Expose :

Le Département apporte son soutien aux manifestations sportives de haut niveau nationales et internationales, sous réserve que celles-ci se déroulent en Ille-et-Vilaine, qu'elles soient inscrites au calendrier fédéral et qu'elles soient organisées par une association affiliée à une fédération sportive française dont le siège est en Ille-et-Vilaine.

Dans ce cadre, 5 associations sportives ont déposé une demande de subvention pour 5 manifestations sportives de haut niveau éligibles, à savoir :

MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	DATES PREVUES	LIEUX	MONTANTS
Grand prix de la Ville de Fougères - Finale de Coupe de France N1 cyclisme	Club olympique cycliste Fougerais	5 septembre 2023	Fougères	3 000,00 €
Trophée des champions	Ligue nationale de handball	2 septembre 2023	Salle de la Glaz Arena à Cesson-Sévigné	5 000,00 €
Jumping international 5* - Finale de championnat de France	Sport concept Ille-et-Vilaine	27 au 30 juillet 2023	Centre équestre du Val Porée à Dinard	15 000,00 €
Championnat de France slalom élite et kayak cross	CSCK les poissons volants	19 octobre 2023	Stade d'eau vive de Cesson- Sévigné	5 000,00 €
Course cycliste élite du circuit des 2 provinces	Cyclo club vitréen	21 août 2023	Le Pertre	2 000,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00 €</b>

Le groupe thématique sport a donné un avis favorable à ces dossiers, en séance du 12 juin dernier, pour l'attribution de subventions pour un montant total de 30 000 €.

## Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 30 000 € au profit des bénéficiaires détaillés dans le tableau joint en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231547

Pour extrait conforme